Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260915-D15092026158DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze septembre deux mille vingt-six,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 9 septembre 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, COLOMBEAU Estelle, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DROUILLÉ Jérémie, GUÉNY Cyril, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LE BALC'H Hubert (*présent à partir de la question N°153*), LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PÉTIGNY Patrick, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, RAULT Mathilde, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur DESBLÉS Hubert (procuration à Monsieur PERCHAIS Éric), Monsieur DUPUIS Arnaud (procuration à Monsieur RÉGNIER Teddy), Madame GUÉRIN Florence, Monsieur LAUGERAT Lilian (procuration à Monsieur CHARPENTIER Olivier), Monsieur LE BALC'H Hubert (*absent au moment de la question N°152*), Monsieur QUIVIGER Éric (procuration à Monsieur PÉTIGNY Patrick), Madame STÉPHAN Aurore (procuration à Madame HANNOUCHE Lise).

ABSENTE NON EXCUSÉE : Madame PICOT Sonia.

SECRÉTAIRE : Madame COLOMBEAU Estelle.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : 26 (jusqu'à la question N°152) - 27 (à partir de la question N° 153)
. absent(s) et non représenté(s) : 3 (jusqu'à la question N°152)- 2 (à partir de la question N° 153)

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE
Attribution du marché public

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260915-D15092026158DE-DE

Délibération N°2026/158 du Conseil Municipal du 15 septembre 2026
Publiée le 16 septembre 2026

TRAVAUX DE VOIRIE
Attribution du marché public

L'Adjointe au Maire déléguée aux espaces publics et à la voirie rappelle que la commune a engagé une procédure de marché public pour des travaux de voirie sur le territoire de la collectivité (*réfection de routes, réaménagement, etc*).

Il a également été demandé aux candidats de procéder au chiffrage de prestations supplémentaires éventuelles (PSE) dont la collectivité se réserve le droit de ne pas les retenir, incluant notamment la mise en place de bornes d'apport volontaire et des travaux de réfection.

Le règlement de la consultation autorisait les candidats à proposer des variantes libres.

Le marché n'a pas été alloti et a été passé conformément aux exigences de la procédure adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le profil acheteur, sur lemoniteur.fr ainsi que sur la plateforme numérique Bretagne Marchés Publics le *16 juin 2026*, fixant la date de remise des offres au *24 juillet 2026*. Chaque candidat devait procéder à une visite des sites objets des prestations, sous peine d'irrégularité de l'offre.

Quatre offres ont été réceptionnées. Conformément au règlement de la consultation, une procédure de négociation a été menée avec les deux opérateurs économiques qui proposaient les offres les plus avantageuses au regard des critères fixés dans les pièces du marché. L'analyse a été effectuée sur les critères suivants :

CRITÈRE TECHNIQUE	***/45***
1.1- Moyens humains affectés au marché	*/10*
1.2- Qualité de l'offre	*/10*
1.3- Organisation des travaux	*/10*
1.4- Moyens mis en œuvre pour la sécurité	*/10*
1.5- Qualité des matériaux utilisés	*/5*
CRITÈRE PRIX	***/40***
CRITÈRE ENVIRONNEMENTAL	***/15***

Au regard de l'analyse, l'offre présentée par la société SRAM TP (*Servon-sur-Vilaine*) apparaît être l'offre économiquement la plus avantageuse. L'entreprise candidate a formulé trois variantes techniques se révélant particulièrement avantageuses pour la collectivité, tant sur le volet technique que sur le volet économique.

L'analyse effectuée par les services a conduit à proposer la retenue des trois variantes libres proposées par l'entreprise SRAM TP ainsi que les cinq PSE (Prestations Supplémentaires Éventuelles) suivantes :

- PSE1 : Mise en place de 4 bornes d'apport volontaires semi-enterrées rue Madame de Sévigné ;
- PSE4 : Suppression de 400 mètres linéaires de caniveaux en pavés ;
- PSE5 : Réfection du parking du Presbytère ;
- PSE6 : Réfection de la voirie Haut Chadoux et Friche Blanc ;
- PSE7 : Réfection de l'enrobé du parking de la Gare place Verdun.

…/…

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260915-D15092026158DE-DE

Au regard de la nécessité de coordination avec des intervenants extérieurs pour certaines PSE, il est proposé de ne pas retenir les PSE 2 et 3 relatives à l'installation de bornes d'apport volontaire rue et place de la Gare, et de les reporter à une programmation ultérieure.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 1° et R.2123-1 1° ;

VU les crédits budgétaires alloués à cette opération ;

VU le dossier de consultation des entreprises ;

Suite à la présentation du sujet en commission 5 du *14 septembre 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à la majorité :

1°) D'ATTRIBUER le marché à la société SRAM TP (*Servon-sur-Vilaine*) ;

2°) DE RETENIR les Prestations Supplémentaires Éventuelles 1, 4, 5, 6 et 7 ainsi que les variantes proposées, pour un montant global de 317 472,12 euros toutes charges comprises, réparti comme suit

Offre de base Variante 1 – Modification du type de revêtement de voirie rurale Variante 2 – Modification du type de piège à eaux Variante 3 – Modification de l'organisation des travaux (horaires de nuit)	196 290,20 € HT
Travaux PSE	68 269,90 € HT
	264 560,10 € HT

3°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Mesdames Estelle COLOMBEAU, **Stéphanie BRIENS**, **Mélanie POULAIN-JAMILLOUX**, **Mathilde RAULT** et **Messieurs Damien CHOUBRAC**, **Jérémie DROUILLÉ**, **Patrick PÉTIGNY**, **Éric QUIVIGER** se sont abstenus sur ce sujet.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Estelle COLOMBEAU

Nombre d'élus présents ou représentés : 27	**Pour : 19**	**Contre : 0**	**Abstentions : 8**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**